Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 004-250400868-20241016-202417-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 14 octobre 2024 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 06 septembre 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202417-DE

Délibération n° D–2024–17 (14/10)

OBJET : Adaptation du Tableau des Cadres d'Emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu la consultation et l'avis favorable du Comité social territorial du Centre Départemental de Gestion réuni le 03 octobre 2024,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical de supprimer, créer et augmenter des postes au tableau des cadres d'emplois du conservatoire, conformément au rapport présenté par Madame la Présidente ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** :

La suppression de 10 postes :

- 1 poste de PEA Classe normale à 7 heures au 1er septembre 2024
- 1 poste d'AEA à 18 heures au 1er septembre 2024
- 1 poste d'AEA à 18 heures au 1er septembre 2025
- 1 Poste d'AEA à 12 heures au 1er septembre 2024
- 1 poste d'AEA à 11 heures au 1er septembre 2024
- 1 poste d'AEA à 10 heures au 1er septembre 2024
- 2 postes d'Attaché 35 heures au 1er septembre 2024
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial à 32.31 heures au 1er septembre 2024
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial à 28 heures au 1er septembre 2024

La création de 3 postes :

- 1 poste d'AEA à 4 heures au 1er janvier 2025
- 1 poste d'AEA à 6 heures au 1er janvier 2025
- 1 poste d'AEA à 20 heures au 1er novembre 2024

La modification du temps de travail de 2 postes :

- + 5h au 1er janvier 2025 au poste d'AEA (8 h) éveil musical/chant choral
- + 5h au 1er novembre 2024 au poste d'AEA (15 h) accompagnement piano

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 004-250400868-20241016-202417-DE

Chaque emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 1.332-8-2° du code général de la fonction publique.
En effet, l'agent contractuel sera recruté à durée indéterminée pour une durée de 1 année (maximum 3 ans) compte tenu des fonctions très spécialisées de l'enseignement instrumental. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
L'agent devra donc justifier de diplôme, d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu la Modification du tableau des cadres d'emplois (voir en annexe).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	3
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 14 octobre 2024.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE • Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202417-DE

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE THÉÂTRE DÉPARTEMENTAL 04

Tableau des cadres d'emplois présenté en comité syndical du 14/10/2024

nombre de postes au 14/10/2024	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES	STATUTS
15	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Accordéon	Titulaire
		16h	Clavecin	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Théâtre (stage PEA au 01/01/2025)	Titulaire
		16h	Violon	Titulaire
		16h	Piano	Titulaire
		16h	Danse classique Manosque (stage PEA au 01/09/2024)	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Jazz	Titulaire
		8h	Hautbois	Titulaire
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone	Titulaire
		3h	Basson	Non Titulaire
32	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale	Titulaire
		20h	Chant lyrique	Titulaire
		20h	Flûte à bec	Titulaire
		20h	danse classique	Non titulaire
		20h	Piano	Titulaire
		20h	Violon	Titulaire
		20h	Formation musicale	Titulaire
		20h	Théâtre (sera vacant après stage PEA au 01/01/2026)	Titulaire au 01/09/2024
		20h	Clarinette	Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Titulaire
		20h	Musiques actuelles	Titulaire
		20h	Flûte traversière	Titulaire
		20h	Saxophone	Titulaire
		20h	Piano (création CS du 14/10/2024)	Non Titulaire
		15h + 5h	Accompagnement piano (augmentation temps travail CS du 14/10/2024)	Non Titulaire
		18h	Danse jazz	Titulaire
		18h	Violoncelle	Non titulaire
		18h	Danse classique (sera vacant après stage PEA au 01/09/2025)	Titulaire
		16h	Trompette	Non titulaire
		14h	chant	Non Titulaire
		13h	Flûte traversière	Non titulaire
		12h	Contrebasse	Non Titulaire
		10h	Percussions le poste sera occupé à/c du 01/01/2025	Non Titulaire
		10h	Alto	Non Titulaire
		10h	Batterie	Non Titulaire
		10h	Danse Jazz	Non Titulaire
		9h	Chant choral	Titulaire
		8h + 5h	Eveil musical et chant choral (augmentation temps travail CS du 14/10/2024)	Non Titulaire
		6h	Batterie Manosque	Non Titulaire
		4h	Galoubet	Titulaire
		4H	Batterie MAA Manosque	Non Titulaire
		1h50	Musique assistée par ordinateur	VACANT
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale	non titulaire
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication	Titulaire
		35h	Directrice administrative	Titulaire
4	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 31/01/2025)	Titulaire
		35 h	Partothèque (CLD jusqu'au 23/08/2025)	Titulaire
		35h	Secrétariat	Titulaire
		35h	Accueil/Responsable scolarité	Titulaire
-2	dont 2 postes AEA qui sont en double pour stage de PEA			
52				